

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal Communauté de Communes de Moselle et Madon

Commune de
SEXEY-AUX-FORGES

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier arrêté Echelle : 1/2000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du 20-06-2024
arrétant le projet de PLU.

Le président :



Type de zone	Description
U	Zones Urbaines
UA	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mais est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces.
UAq	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mais est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces.
UB	Extensions résidentielles à dominante habitat. Ces zones, multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
UBc	Extensions résidentielles à dominante habitat. Ces zones, multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
UBd	Extensions résidentielles à dominante habitat. Ces zones, multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
UBe	Extensions résidentielles à dominante habitat. Ces zones, multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
UCa	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCb	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCc	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCd	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCe	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCf	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCg	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCi	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCj	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCk	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCl	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCm	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCn	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCo	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCp	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCq	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCr	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCs	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCt	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCu	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCv	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCw	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCx	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCy	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UCz	Extensions résidentielles à dominante habitat et activités.
UAU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
UAUE	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics.
UAUJ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales.
UAUJZ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires.
UAUZm	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des aménagements pour la mobilité liée à la zone d'activités économiques tertiaires de Brasseilles Forestières.
2AU	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
2AUJ	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques.
A	Zones Agricoles
AP	Zone agricole - Secteur particulier de diversification.
AI	Zone agricole inconstructible.
Am	Secteur particulier où seules les constructions de type serres et tunnels sont autorisées.
AS	Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux.
N	Zones Naturelles
NA	Secteur dédié à la construction d'abris pour animaux non agricoles.
Naero	Secteur de l'aérodrome.
NC	Secteur constructible.
NE	Secteur d'équipements publics isolés.
NEF	Forêts et bois.
NHA	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
NHB	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
NHF	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
NIV	Espaces verts urbains / îlots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, bancs, ornements...) sont autorisés.
NJ	Secteur de jardins situés en fond de parcelle. Ce secteur permet la construction d'abris de jardins. Il n'autorise pas la construction de piscine.
NJp	Jardins partagés / pâquis / jardins ouverts.
NK	Zone n'autorisant que l'aménagement d'aire de stationnement.
NL	Secteur de loisirs à vocation culturelle ou sportive.
NLA	Secteur de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux.
NM	Terrains militaires.
NP	Secteurs sauvegardés où l'évolution des constructions et le changement de destination sont interdits pour des raisons techniques ou sanitaires (incendie, inondation, niveau nuifant, etc.).
NS	Zone naturelle à fort enjeu environnemental.
NT	Activités touristiques en zone naturelle.
NTF	Secteur du Fort Pélissier.
NTS	Secteur de la salle de spectacles de Barville-sur-Madon.
NV	Secteur de vignes.
NKA	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
NKG	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
NKE	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
NKO	Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension.

LEGENDE :

	Eléments bâtis (Art. L151-19 du CU)		Emplacements réservés
	Eléments remarquables du paysage à protéger (Art. L151-19 du CU)		Zone d'implantation obligatoire des façades
	Eléments remarquables du paysage à protéger (Art. L151-19 du CU)		Recul obligatoire des façades
	Elément Boisé Classé		Alignement des façades principales
	Sentier à protéger		Protection du commerce et de l'artisanat
	Recul de la forêt		
	Secteur concerné par une OAP		

